

DOCTORAT INTERUNIVERSITAIRE EN HISTOIRE DE L'ART

Université de Montréal

HAR 7015 EXAMEN DE SYNTHÈSE

Avant la fin du 5e trimestre, l'étudiant doit passer avec succès un examen oral et écrit, qui sera évalué par un jury composé de trois professeurs, dont deux membres de son Comité d'examen, incluant son directeur de recherche. Cet examen vise à vérifier si le candidat possède les connaissances suffisantes pour entreprendre la rédaction de sa thèse et si les composantes en sont bien maîtrisées : problématique, contexte intellectuel, cadre méthodologique et théorique, plan d'exposition, bibliographie, etc. L'étudiant qui ne pourra satisfaire à cette exigence verra son examen différé au trimestre suivant; l'échec à ce deuxième examen est éliminatoire.

A) Le moment conseillé

Le programme de doctorat conjoint suggère que l'examen de synthèse se tienne avant la fin du 5^e trimestre.

B) La constitution du jury

Le jury est composé de trois membres ; dans le programme conjoint de doctorat, le jury comprend un membre d'une autre université partenaire.

C) Le contenu de l'examen de synthèse

Nous avons convenu d'une base commune qui inclut, comme le veut notre règlement pédagogique, une épreuve écrite et une épreuve orale.

.. L'écrit :

Un document substantiel (40 à 50 pages) devrait contenir les éléments suivants pour permettre au jury d'évaluer la compétence du candidat et de donner le feu vert à la rédaction de la thèse : description du sujet ; présentation des objectifs et de la pertinence de la recherche dans son contexte intellectuel; description et justification du corpus ; exposé de la méthode et des fondements théoriques ; plan général de la thèse et bibliographie exhaustive (dont une partie sera commentée).

.. L'oral :

L'étudiant est soumis à une séance d'examen où il présente son sujet ; comme en soutenance, il reçoit les commentaires du jury et répond aux questions qui lui sont posées. Certaines de ces questions peuvent avoir été préalablement acheminées au candidat.